

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF2559

présenté par

Mme Herouin-Léautey, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, Mme Spillebout, M. Frébault, M. Fait, M. Sorre et M. Belhaddad

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	1 000 000
Jeunesse et vie associative	1 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à flécher 1 000 000 euros en AE et CP du programme « Sport », action n° 4 « Promotion des métiers du sport » vers le programme « Jeunesse et vie associative », action n° 2 « Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire ».

Le présent amendement a pour objet de renforcer les moyens accordés à l'éducation populaire. Cette dernière est essentielle pour de nombreux publics car elle démocratise l'accès à la pratique sportive, artistique et culturelle et renforce le lien social.

Aussi, plusieurs programmes liés à l'éducation populaire ne sont pas reconduits pour l'année 2025. En ce sens, la baisse de 10,9M€ des crédits en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire (153 466 484 € en AE=CP) par rapport à la LFI 2024 n'est pas satisfaisante, compte tenu de la mission sociale qu'elle remplit. Tel est l'objet du présent amendement.

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité et les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits de ce programme et appellent le Gouvernement à lever le gage.